

AR PREFECTURE

COMPTES DÉPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	21	2111	249	100	Terrains nus	10 973,35
Total							10 973,35 €
COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
R	I	024	024	OPFI	100	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	10 973,35
Total							10 973,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu l'avis du Comptable public,

- Crée le budget annexe assujéti à la TVA « Lotissement le Peyrat », tel que détaillé ci-dessus ;
- Fixe le prix de vente des terrains du « Lotissement le Peyrat » à 14,00 € HT le m² ;
- Décide la cession du terrain concerné par cette opération de lotissement du budget principal de la Ville vers ce budget annexe ;
- Approuve la décision modificative n°2 au budget général 2018 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes de vente à intervenir ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les marchés relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 novembre 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

